

**Critères de prise en charge du FAFCEA 2010**  
( Validés par le Conseil d'Administration du 26 Novembre 2009)

FORMATIONS	Secteur Fabrication et services			Secteur Bâtiment			Secteur Alimentation		
	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum	Formation sur site	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum	Formation sur site	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum	Formation sur site
Stages Techniques	150 h	40 €	Non	150 h	40 €	non	100	60 €	oui
Stages Professionnels									
- qualité	84 h	35 €	Non	84 h	35 €	Non	84 h	35 €	Non
- reprise - transmission d'entreprise / Gestion et Management spécifique / VAE	35 h	35 €	Non	35 h	35 €	Non	35 h	35 €	Non sauf pour les formations à la Gestion et Management spécifique
Stages transversaux	Toute demande de prise en charge doit être accompagnée d'une notification de refus de prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA compétente								
- gestion et management (non spécifiques métiers)	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non
- bureautique, internet, messagerie	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non
- logiciels de gestion d'entreprise	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non
- culture générale, langues étrangères	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non
Stages spécifiques au forfait	Prise en charge forfaitaire								
- permis de conduire : C, CCPT, EC, FIMO, EB, FCO	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 1 000 euros maximum								
Préparation au MOF sur la totalité du cursus de formation	Forfait plafond maximum 6 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration								
Formations à distance avec sessions de regroupement	Forfait plafond maximum 1 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration			Forfait plafond maximum 1 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration			Forfait plafond maximum 2 500€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et qualifiantes	Prise en charge dans la limite d'un coût horaire maximum de 30 euros, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration								
<b>FRAIS ANNEXES*</b> (sur justificatifs originaux)	Secteur Fabrication et services			Secteur Bâtiment			Secteur Alimentation		
Transport	SNCF: tarif 2ème classe. Avion : si plus de 800 kms ou plus de 4h30 de trajet et dans la limite de 400 € A/R.								
Hébergement	Forfait maximum de 110 € par nuit pour les stagiaires domiciliés à plus de 100 kms du lieu de la formation								

\* Montant minimum de remboursement des Frais annexes : 10€